

# FINANCIERE MONCEY

## LISTE ET OBJET DES CONVENTIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES COMMUNIQUEES AUX ADMINISTRATEURS ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-39 ALINEA 2

### Exercice social clos le 31 décembre 2010

Les conventions courantes et conclues à des conditions normales intervenues directement ou par personne interposée entre notre société et :

- l'un des administrateurs,
- l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- la société contrôlant une société actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

doivent faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

Les conventions en cours d'exécution se sont poursuivies normalement, à savoir :

1) Convention en date du **01/08/2002**

Convention de trésorerie avec la société BOLLORE.

2) Convention en date du **7/12/2001**

Convention conclue avec la société BOLLORE ayant pour objet de définir les prestations d'assistance, les conditions de mise à disposition du personnel et de moyens et les opérations de reclassement d'actif intra-groupe.



Correspondance à adresser : Tour Bolloré – 31-32, quai De Dion-Bouton – F 92811 Puteaux cedex

Tél. : 01 46 96 43 41 – Fax : 01 46 96 40 50 – Internet : [www.bollore.com](http://www.bollore.com)

Siège social : 31/32, quai De Dion Bouton – S.A. au capital de 4 206 033 Euros

Siret 562 050 724 00011 – R.C.S Nanterre – Code APE 6420Z